

Le 29 juin 2009

Monsieur Rob Wright  
Sous-ministre des Finances  
Finances Canada  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ont.) K1A 0G5

Monsieur le Sous-ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 28 avril 2009. C'est avec déception que j'ai appris que l'information initialement demandée par mon bureau le 1<sup>er</sup> décembre 2008 (demande d'information 001 du BDP) ainsi que celle demandée le 24 février 2009 (demande d'information 005 du BDP) ne seront pas fournies, le Bureau du Conseil privé les ayant déclarées informations confidentielles du Cabinet. Nous vous remercions des efforts que vous avez déployés pour divulguer ces données.

J'estime que la décision du Bureau du Conseil privé de considérer les données détaillées appuyant les projections budgétaires figurant dans les mises à jour et les budgets comme étant des informations confidentielles du Cabinet constitue un changement d'orientation<sup>1</sup>. Je puis vous assurer que, dans l'intérêt des parlementaires et du public canadien, je continuerai de faire pression pour que le gouvernement clarifie sa décision.

Je suis très heureux que les prévisions internes n'aient pas été désignées comme étant des informations confidentielles du Cabinet et j'accepte avec joie l'offre que vous avez faite de nous communiquer ces prévisions selon les mêmes modalités qui s'appliquent à la Banque du Canada et à l'OCDE. Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer les prévisions et informations internes qui ont été fournies par suite de la parution des Comptes économiques et financiers nationaux - Estimations trimestrielles (CEFN) du troisième trimestre de 2008 et de ceux du quatrième trimestre de 2008.

En ce qui concerne l'apparence de malentendu au sujet des éléments des projections du ministère des Finances, qu'il s'agisse des prévisions internes ou de celles fondées sur les moyennes du secteur privé, qui étaient auparavant communiqués à l'OCDE, à la Banque du Canada et à des prévisionnistes du secteur privé, mes collaborateurs et moi croyons qu'il était évident que, dans votre réponse initiale à notre demande d'information, lorsque vous avez écrit que votre ministère était « en train de consulter le Bureau du Conseil privé pour savoir si l'information que vous demandiez constituait un document confidentiel du Cabinet », c'était le caractère de document confidentiel du Cabinet des prévisions internes du ministère des Finances que vous remettiez en question. En conséquence, les allusions que j'ai faites au sujet de la diffusion de ces données à l'extérieur du ministère des Finances ne concernaient que ces données internes.

.../2

---

<sup>1</sup> Je constate que les prévisions et mises à jour détaillées que nous avons demandées (ou un des éléments des prévisions) ont été fournies à des organismes du secteur privé dans le passé, plus précisément entre 1999 et 2003. Cela est souligné dans un rapport du PEAP et du CIRANO, qui a pour titre *Forecasting Processes and Performance of the Department of Finance* et qui traite du partage des prévisions et mises à jour détaillées durant les années précédentes : « Tant les données globales du secteur privé que les détails sur les dépenses et les composantes du revenu du PIB, ainsi que l'emploi et le chômage, qui sont tous déterminés dans le modèle du ministère des Finances [c.e.-à-d. la DSET du secteur privé], sont transmis aux prévisionnistes, qui les annexent ensuite à leurs propres modèles (de façon trimestrielle) » [traduction]. (Voir <http://www.fin.gc.ca/wp/Freview-eng.asp>, page 14.)

Je continue de soutenir, comme je l'ai dit dans ma lettre du 23 février 2009, que dans « les budgets précédents du présent gouvernement et de ceux qui l'ont précédé, quand des économies et des recettes prévues associées aux examens ont été inscrites, ces renseignements ont été publiés dans le document ». Dans le passé, cette information a été fournie. Par exemple, comme vous l'avez précisé dans votre lettre, le budget de 2004 traitait du bénéfice que le gouvernement comptait tirer de la vente des actions qu'il lui restait dans Petro-Canada. Or, à cette époque, le gouvernement divulguait bien les détails pertinents en désignant l'actif en cause et en expliquant comment sa valeur avait été déterminée (c'.-à-d. que le bénéfice qu'on projetait de tirer de la vente était fondé sur la valeur des actions en circulation du gouvernement, selon les cours moyens récents). Cela semble être conforme aux pratiques exemplaires de l'OCDE en matière de transparence. La comptabilisation d'un bénéfice de quelque 2 milliards de dollars découlant de la vente d'actifs non encore précisés dans le budget de 2009 ne l'est pas.

De plus, je m'étonne d'apprendre que le ministère des Finances ne fasse plus le rapprochement entre les comptes nationaux et les comptes publics. Nous croyons savoir, au BDP, que pareils rapprochements sont nécessaires lorsqu'on passe d'un modèle fondé sur les comptes nationaux, comme le nôtre et celui du ministère des Finances, à des projections budgétaires fondées sur les comptes publics, comme celles que l'on trouve dans les budgets et les mises à jour. Mes collaborateurs voudraient bien en savoir plus sur la façon dont cela est effectué par le ministère et ils seraient heureux d'en discuter avec vos fonctionnaires dans un proche avenir<sup>2</sup>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur parlementaire du budget,

*[Signature]*

Kevin Page

Adresse électronique : [PageK@parl.gc.ca](mailto:PageK@parl.gc.ca)

**c.c.** : Timothy Sargent, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison pour la politique macroéconomique

---

<sup>2</sup> Une des principales recommandations de l'étude de 2005 intitulée *Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes* ([http://www.fin.gc.ca/activity/pubs/Oneil/PDF/Oneil\\_fra.pdf](http://www.fin.gc.ca/activity/pubs/Oneil/PDF/Oneil_fra.pdf)) pour accroître la transparence dans l'information liée au budget était « que le ministère des Finances fournisse une description détaillée des liens entre les prévisions économiques (externes) et les prévisions budgétaires des comptes nationaux (internes), et le rapprochement des projections budgétaires issues des comptes nationaux et des comptes publics ». Le personnel du FMI a également souligné que le gouvernement canadien « pourrait améliorer la compréhension des prévisions budgétaires en fournissant plus d'informations sur les hypothèses et les méthodes servant à la traduction des perspectives macroéconomiques en projections budgétaires » [traduction] (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp0566.pdf>).

